

7, rue de la Gare
18260 Vailly sur Sauldre
Tél. : 02 48 73 99 01
contact@pays-sancerre-sologne.com

SYNDICAT MIXTE DU PAYS SANCERRE SOLOGNE

BILAN D'ACTIVITÉS 2020

Bilan d'activités 2020

Identité du Pays Sancerre Sologne

- Périmètre
- Coordonnées,
- Equipe

Bilan d'activités 2020

- Réunions du Syndicat de Pays
- Budgets

- Contractualisation avec le Conseil Régional du Centre – Val de Loire
 - o Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) 2015-2021
 - o A vos ID
- Contractualisation avec l'Etat
 - o Contrat de Ruralité 2017-2020
- Contractualisation avec l'Europe
 - o LEADER 2016-2022

THÉMATIQUE

- Economie - Emploi
 - o Vitrine des métiers du Pays Sancerre Sologne – Espace de coworking
 - o Mission Locale du Pays Sancerre Sologne
 - o Valorisation et préservation de variétés et races anciennes dans l'agriculture
- Economie touristique
 - o Animateur en économie touristique et ingénierie de projets
 - o Restauration et hébergements
 - o Site internet et réseaux sociaux
 - o Balisage des circuits équestres
 - o Création d'un évènement équestre
 - o Pays en Fête
 - o Participation à la bourse touristique Sologne et CoPil Marque Sologne
 - o Sortie du clip sur les activités sportives à sensation
 - o Réalisation d'un spot publicitaire sur les métiers d'art
- Environnement
 - o Trame verte et bleue du Pays Sancerre Sologne
 - o Natura 2000
 - o Opération « Jachères et espaces fleuris »

- Services à la population
 - o Plan de mobilité rurale
 - o Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) 2019-2024
 - o Agenda 21 local

Compétences optionnelles

- Compétence hydraulique sur le bassin versant des Sauldres du Cher
- Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays Sancerre Sologne

IDENTITÉ DU PAYS SANCERRE SOLOGNE

Périmètre

- 52 communes depuis le 01/01/2020 (62 communes jusqu'au 31/12/2019)
- **34 306** habitants (population légale 2017 en vigueur au 01/01/2020)
40 537 habitants (population légale 2016 en vigueur au 01/01/2019)
40 774 habitants (population légale 2015 en vigueur au 01/01/2018)
40 995 habitants (population légale 2014 en vigueur au 01/01/2017)

Coordonnées

Syndicat Mixte du Pays Sancerre Sologne

7, rue de la Gare

18 260 VAILLY-SUR-SAUDRE

Tél. 02 48 73 99 01

mail : contact@pays-sancerre-sologne.com

Site internet : www.pays-sancerre-sologne.com

<https://www.facebook.com/Syndicat-Mixte-du-Pays-Sancerre-Sologne-750283255008642/>

Equipe

- Présidente : Laurence RENIER (Maire d'Aubigny sur Nère)
- Agent de Développement : Carole VENIN
- Chargé de mission LEADER et économique touristique : Edouard DANCHOT
- Chargée de mission OPAH : Emmanuelle HELIARD
- Chargé de mission mobilité : Nicolas JOUANIN depuis le 07/09/2020
- Secrétaire - Comptable : Christine PITAULT
- Agent d'entretien : Christine HORN

Les activités du Syndicat de Pays, en 2020, ont bien évidemment été impactées par la pandémie de la Covid-19 mais grâce au recours au travail à distance puis au télétravail, la conduite des dossiers a pu être poursuivie. Un accueil au standard a pu être assuré permettant ainsi aux collectivités et aux usagers (OPAH) d'obtenir les informations et le suivi souhaités. Beaucoup de réunions n'ont pas pu se tenir en présentiel mais l'organisation de visioconférences avec l'aide des différents outils informatiques (ZOOM, TEAMS ...) a contribué à maintenir les échanges.

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020

Réunions du Syndicat Mixte du Pays Sancerre Sologne

- 4 réunions du Comité Syndical,
- 4 réunions du Bureau Syndical,

Budgets

Budget principal

- Nomenclature budgétaire : M14.
- Budget principal 2020 du Syndicat Mixte du Pays Sancerre Sologne s'équilibre en dépenses et en recettes :

En fonctionnement pour	925 900.19 €
En investissement pour	63 540.38 €
- Participation des communes et communautés de communes au budget primitif : 4.15 € par habitant, dont 2.19 € par habitant de participation à l'OPAH.
- Participation des communes à la Mission Locale du Pays Sancerre Sologne : 1.20 € par habitant.

Budget annexe SCoT

- Participation des communautés de communes (« Pays Fort, Sancerrois, Val de Loire » et « Sauldre et Sologne ») : 0.90 € par habitant

Le Syndicat Mixte à la carte exerce aux lieux et places de toutes les communes membres des compétences obligatoires et facultatives

COMPETENCES OBLIGATOIRES

- 1 - Elaboration et mise en œuvre d'une politique partenariale de développement et d'aménagement sur l'espace géographique constituant le Pays Sancerre Sologne notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la procédure des contrats de Pays,
- 2 - Comité de Bassin d'Emploi Aubigny-Belleville.

COMPETENCE OPTIONNELLE

SCoT : élaboration, suivi et révision.

CONTRACTUALISATION AVEC LE CONSEIL RÉGIONAL DU CENTRE-VAL DE LOIRE

Contrat Régional de Solidarité Territoriale du Pays Sancerre Sologne 2015 - 2021

Février 2015 : Présentation du projet CRST pour validation en assemblée syndicale

3 juillet 2015 : Validation du CRST en Commission Permanente du Conseil Régional

15 Juillet 2015 : Signature du CRST entre le Conseil Régional du Centre Val de Loire, les Communautés de Communes Cœur du Pays Fort, Hautes Terres en Haut Berry, Haut Berry Val de Loire, Sauldre et Sologne, Sancerrois et Villages de la Forêt et le Syndicat de Pays Sancerre Sologne

21 juillet 2015 : 1^{er} Comité de Pilotage

6 décembre 2016 : 1^{er} avenant du CRST : A vos ID

16 décembre 2016 : Comité de suivi : bilan 1^{ère} année du CRST

Fin 2017 début 2018 : préparation du bilan mi-parcours : appel à projets

4 septembre 2018 : Négociation du bilan mi-parcours avec le Conseil Régional

3 octobre 2018 : Présentation du bilan mi-parcours devant la 4^e commission du Conseil Régional

12 octobre 2018 : Validation du bilan mi-parcours en Commission Permanente du Conseil Régional

- Dotation après bilan mi-parcours : 7 186 500 €
- Durée : 3 juillet 2015 – 3 juillet 2021

25 septembre 2019 : Comité de Pilotage Territorial sur les mobilités

Octobre 2020 : Transmission du programme de relance CRST au Conseil Régional

A vos ID :

En 2020, aucun dossier n'a été déposé au Conseil Régional.

Contrat Régional de Solidarité Territoriale du Pays Sancerre Sologne 2021 - 2027

Septembre 2020 : Engagement de la réflexion pour l'élaboration du prochain CRST

Octobre 2020 : Appel à projets auprès des communes et communautés de communes en vue de la préparation du prochain CRST

CONTRACTUALISATION AVEC L'ÉTAT

Contrat de Ruralité Sancerre Sologne 2017-2020

4 juillet 2017 : Signature du Contrat de Ruralité entre l'Etat, les communautés de communes Pays Fort, Sancerrois, Val de Loire et Sauldre et Sologne, le Conseil Régional, le Conseil Départemental et le Syndicat Mixte du Pays Sancerre Sologne

15 novembre 2017 : Signature de la convention financière 2017 pour un montant de crédits Etat sollicités de 736 449 € concernant huit projets :

- Commune de Jars : création d'un cabinet médical
- Commune de Savigny en Sancerre : création d'un cabinet médical
- Commune de Brinon sur Sauldre : travaux de revitalisation et d'aménagement du centre bourg
- Commune d'Aubigny sur Nère : requalification d'une friche au cœur du centre historique
- Commune d'Argent sur Sauldre : travaux réseaux et voiries rue Lakanal et Jean Moulin
- Commune d'Aubigny sur Nère : acquisition d'un véhicule électrique pour le centre technique municipal
- Commune de Boulleret : construction d'un ensemble école maternelle, restaurant scolaire, bibliothèque scolaire et plateau multisports
- Commune de Sury en Vaux : réhabilitation et mise en accessibilité de la bibliothèque.

24 septembre 2018 : Signature de la convention financière 2018 pour un montant de crédits Etat sollicités de 345 888 € concernant trois projets :

- Commune de Savigny en Sancerre : création d'un cabinet médical
- Commune de Thauvenay : aménagement du centre bourg
- Commune de Ménétréol sous Sancerre : aménagement d'une aire d'accueil nautique en bord de canal

1^{er} juillet 2019 : Signature de la convention financière 2019 pour un montant de crédits Etat sollicités de 888 696 € concernant onze projets :

- Commune de Villegenon : restructuration-extension du restaurant
- Commune de Blancafort : construction d'une épicerie et aménagements d'espaces publics
- Commune de Sainte Gemme en Sancerrois : rénovation de l'Auberge
- Commune d'Aubigny sur Nère : création d'un centre d'interprétation Auld Alliance
- Commune de Dampierre en Crot : Travaux de mise en accessibilité
- Commune de Veaugues : travaux de mise en accessibilité
- Commune de Boulleret : travaux d'isolation de l'école primaire
- Commune de Saint Satur : réfection et modernisation des infrastructures sportives dénommées « terrains de rugby »
- Commune d'Ivoy le Pré : réhabilitation et extension du centre socio-culturel
- Commune de La Chapelle d'Angillon : création d'un city stade
- Commune de Sancerre : rénovation des vestiaires du club de foot

1^{er} septembre 2020 : Signature de la convention financière 2020 pour un montant de crédits Etat sollicités de 523 717 € concernant huit projets :

- Commune de Feux : restauration de la grange communale
- Commune de Jars : travaux de mise en accessibilité de l'école
- Commune de Menetou Râtel : travaux de mise en accessibilité de WC publics
- Commune d'Aubigny sur Nère : construction d'équipements sportifs – courts de tennis et club house rugby
- Commune d'Argent sur Sauldre : création d'un pôle musical et culturel
- Commune de Verdigny : création d'un terrain de football dans le cadre d'une fusion de trois clubs
- Commune de Savigny en Sancerre : construction de vestiaires au stade

- Commune de Méry ès Bois : aménagement d'une médiathèque.

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE (CRTE)

23 octobre 2020 : courrier au Préfet sollicitant l'inscription du Syndicat de Pays à une nouvelle contractualisation avec l'Etat

12 novembre 2020 : transmission des projets d'un futur CRTE

CONTRACTUALISATION AVEC L'EUROPE

LEADER

Le Pays Sancerre Sologne et le Pays Loire Val d'Aubois ont décidé de s'associer en vue de la présentation d'une candidature commune LEADER (programme spécifique du Fond Européen Agricole pour le Développement Rural = FEADER). Un appel d'offre a été lancé en septembre 2014 et a permis de sélectionner un bureau d'études (le groupement RCT+Planeth), qui a apporté son aide technique pour la définition et la rédaction du dossier de candidature. Etant entendu que les deux Pays n'avaient jamais bénéficié du programme LEADER.

1^{er} juillet 2014 : première réunion de concertation en vue d'une candidature commune avec le Pays Loire Val d'Aubois au programme LEADER

21 juillet 2014 : envoi de l'Appel à Manifestation d'Intérêt aux territoires par la Région

16 septembre 2014 : délibération concernant le GAL de préfiguration

13 octobre 2014 : choix du bureau d'études

21 mars 2015 : validation du programme LEADER par les PSS et PLVA

3 avril 2015 : COPIL, installation d'un COPROG de préfiguration

15 avril 2015 : dépôt de la candidature

2 juillet 2015 : audition à la Région

9 juillet 2015 : éductour en PLVA

Mi-juillet 2015 : Le territoire est sélectionné pour le programme Leader 2014-2020. Le financement accordé par la Région est de 1 200 000€.

21 octobre 2015 : éductour en PSS

5 juillet 2016 : validation du projet de convention GAL/ASP/Région en assemblée syndicale

9 décembre 2016 : 1^{er} comité de programmation du Gal Berry Val de Loire

24 juillet 2017 : comité de programmation du GAL (signature de la convention, communication Leader, création d'un comité de pilotage pour l'édition du Petit Futé, dossiers pressentis)

12 décembre 2017 : comité de programmation du GAL (examen des demandes de subvention, 5 dossiers validés pour un montant de subvention Leader de 132 693.98€, point financier)

14 décembre 2018 : comité de programmation du GAL (examen des demandes de subvention, 4 dossiers validés pour un montant de subvention Leader de 113 480.37€, point financier)

5 décembre 2019 : comité de programmation du GAL (examen des demandes de subvention, 4 dossiers validés pour un montant de subvention Leader de 137 532.25 €, ajustement de la maquette financière du programme, information sur la prorogation du programme jusqu'au 31 décembre 2022)

18 février 2020 : comité de programmation du GAL (examen des demandes de subvention, 2 dossiers validés pour un montant de subvention Leader de 119 184.46 €, prévision d'un éductour annulé suite à la situation sanitaire. Un flyer a été mis au point pour communiquer sur le programme LEADER).

7 octobre 2020 : comité de programmation du GAL (examen des demandes de subvention, 7 dossiers validés pour un montant de subvention Leader de 169 629.86 €, Le taux de programmation atteint désormais 57%.

Programmation



Priorité ciblée

Une terre, un fleuve, des hommes : le Berry Val de Loire

2 axes stratégiques

Un patrimoine naturel et culturel d'exception

Des habitants et des professionnels fiers de leur identité et désireux de la faire partager

5 mesures

1 Développer et préserver les potentiels touristiques et culturels

2 Faire de l'itinérance une manière privilégiée de découvrir le territoire

3 Structurer et consolider la filière touristique

4 Promouvoir le territoire autour des identités fédératrices : Loire, Berry, Sologne

5 Coopération et animation

Financement sollicité : 1 294 080 €

197 120 €

354 560 €

364 800 €

128 000 €

249 600 €

**Un programme avec une arborescence lisible et cohérente,
une maquette financière réaliste**

Dans le cadre de la contractualisation avec le Conseil Départemental, le Conseil Régional, l'Etat et/ou l'Union Européenne des opérations sont menées dans différentes thématiques

ÉCONOMIE ET EMPLOI

VITRINE DES MÉTIERS DU PAYS SANCERRE SOLOGNE – ESPACE DE COWORKING

Le projet de vitrine des métiers inscrit au 3^e Contrat Régional de Pays est né du constat de l'absence de lieu d'information sur les métiers à destination des jeunes et des demandeurs d'emploi (métiers porteurs, formation...).

Le projet, qui prend place dans un ancien atelier du collège d'Aubigny sur Nère, comprend deux espaces : bureau – lieu de conférence – bornes interactives et accueil d'ateliers de démonstration.

2013 : Travaux de rénovation

Décembre 2013 : Ouverture au public avec l'animation qui est assurée par l'association de gestion de la Maison de l'Emploi

20 décembre 2013 : Inauguration en présence du Conseil Régional, du Conseil Général et de l'Etat.

Septembre 2014 : Le Syndicat de Pays reprend l'animation de la Vitrine suite à la dissolution de l'association de gestion de la Maison de l'Emploi. La Vitrine des Métiers est ouverte tous les mercredis.

Juin à décembre 2016 : Réflexion lancée sur l'ouverture d'un espace de coworking au sein de la Vitrine des Métiers (réunions avec élus et professionnels, rencontres avec cowork'in Bourges)

27 avril 2018 : Inauguration de l'espace de coworking

2019 : convention de mise à disposition à titre gracieux d'une partie des locaux de la Vitrine des Métiers pour l'accueil de l'espace de coworking, espace géré par l'association cowork'in Bourges. Une quinzaine de coworkeurs utilisent l'espace coworking.

2020 : Poursuite du partenariat avec l'association cowork'in Bourges pour la gestion de l'espace de coworking.

Maintien de l'ouverture aux coworkeurs en respectant les règles sanitaires pendant les deux confinements.

Installation de la fibre.

MISSION LOCALE DU PAYS SANCERRE SOLOGNE

La Mission Locale du Pays Sancerre Sologne remplit une mission de service public pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes âgés de 16 à 25 ans sortis du système scolaire, résidant sur le bassin d'emploi Aubigny-Belleville.

Participation financière du Syndicat Mixte du Pays Sancerre Sologne au fonctionnement de la Mission Locale à hauteur de 1.20 € par habitant en 2019.

Bilan 2020 :

- 1 510 jeunes en contact (dont 593 jeunes accompagnés) et 177 nouveaux inscrits (F=87, H=90)
- 348 sont entrés dans une situation active dont
 - 256 en situation d'emploi
 - 60 en formation
 - 19 en contrat d'apprentissage (alternance = 17 et contrat de pro = 2)
 - 14 ont repris une scolarité

- 9 ont réalisé un service civique
- 79 ont réalisé une période de mise en situation en milieu professionnel
- 46 en dispositif « Garantie Jeunes »
- 6 732 entretiens individuels

➔ Participation du Pays Sancerre Sologne aux réunions de la Mission Locale.

VALORISATION ET PRÉSERVATION DE VARIÉTÉS ET RACES ANCIENNES DANS L'AGRICULTURE

Mai 2011 : réunion de présentation et de réflexion sur la valorisation et la préservation de certaines variétés et races domestiques locales menacées sur le territoire avec des exploitants agricoles, le Comité Agricole de Pays et l'EBE

Juillet 2011 : rencontre avec l'URGB (Union pour les Ressources Génétiques du Berry) pour déterminer le projet de conservation concernant le chou-navet d'Aubigny

2012 : lancement de la prestation de multiplication de conservation de la variété chou-navet d'Aubigny par l'INRA de Ploudaniel, montage du dossier par le URGB pour obtenir sa réinscription au catalogue dans la rubrique « variété de conservation »

2013 : poursuite des travaux de l'URGB

2014 : Le Centre des Ressources Génétiques du Nord-Pas de Calais réalise des essais de semis du chou-navet « blanc à collet vert d'Aubigny » au Pôle Légumes Nord, montage du dossier d'inscription du chou-navet au catalogue officiel par l'URGB

2015 : ISA Groupe est porteur d'un projet de valorisation autour de trois variétés locales en partenariat avec BioBerry, le comité de Foire Saint Michel d'Aubigny sur Nère et BioDom'Centre-URGC : la courge sucrine du Berry, le haricot Barangeonnier et le chou-navet blanc à collet vert d'Aubigny.

2016 : Finalisation de l'étude sur les évaluations nutritionnelles, organoleptiques et technologiques des trois légumes par IEA, dépôt des dossiers de demande d'inscription au Catalogue Officiel par l'URGC

2017 : Poursuite des travaux par la réalisation de prototypes produits (sucrines, chou navet, haricot Barangeonnier), suivi de la production des semences, prospection des producteurs bio, acquisition d'équipement pour « mainteneur ».

2018 : Poursuite de l'organisation de la culture du chou navet, du haricot Barangeonnier et de la sucrine avec les producteurs locaux. Mise en production et en marché des macarons et des pâtes à base de haricot Barangeonnier. Définition du projet de la chaîne de transformation.

2019 : Poursuite des travaux avec Isagroupe autour des trois légumes. Réflexion sur le projet de bâtiment pour la préparation des légumes (lavage, découpe, cuisson).

2020 : Avancée du projet de construction d'un atelier de transformation des légumes par ISA Groupe

Poursuite du développement des produits à base de la courge sucrine du Berry et du haricot Barangeonnier : bière, tartinades, farine, soupe.

➔ Participation du Pays Sancerre Sologne aux réunions plénières.

ÉCONOMIE TOURISTIQUE

ANIMATEUR EN ÉCONOMIE TOURISTIQUE ET EN INGÉNIERIE DE PROJETS

Il est plus particulièrement chargé de :

- La mise en réseau et professionnalisation des acteurs touristiques,
- Accompagner et soutenir l'ingénierie de projets touristiques,
- Conduire une démarche de communication et de promotion du Pays Sancerre Sologne,
- L'appui aux dossiers et programmes conduits par le Syndicat de Pays,
- Mise en place et suivi du programme LEADER (animation et gestion)

SITE INTERNET ET RÉSEAUX SOCIAUX

En 2020, environ 6 400 visiteurs ont consulté le site internet tourisme du Pays. 19 928 pages ont été consultées, avec un temps moyen de consultation de 2.13min.

Concernant la fréquentation par pays, la France arrive largement en tête, suivie des USA, de l'Ukraine et de la Russie. Au printemps, une mise à jour est réalisée, elle concerne les catégories restaurants et randonnées.

Des informations sont mises à jour quotidiennement.

Afin de compléter la présence du Pays sur les réseaux sociaux une page Facebook a été mise en place. Actuellement elle compte 956 abonnés et 852 mentions j'aime à la page. Sur l'année 2020, la portée de nos publications est d'environ 82 681 vues. Cette page est alimentée régulièrement. L'objectif est de la faire vivre afin de créer une interaction entre les membres et le Pays. L'idée est également d'ouvrir la page à d'autres thématiques du Pays. Un planning de diffusion est mis en place afin d'alimenter régulièrement le compte, une charte de bonne conduite est validée afin de prévoir et éviter tous problèmes liés à l'utilisation de photos, articles de journaux... via cet outil. Un bandeau de couverture rappelant l'ensemble des compétences du Pays a été réalisé.

BALISAGE DES CIRCUITS ÉQUESTRES

Le Syndicat de Pays a fait du développement de l'économie touristique un axe majeur de son action dès 1998. C'est ainsi qu'est né le concept de « Pays des balades et des randonnées ». La randonnée équestre tient une place particulière dans ce projet global et depuis 2002, le Syndicat de Pays a multiplié les initiatives en la matière, notamment en soutenant la création de structures équestres et en réalisant un travail important sur les itinéraires de randonnée.

En 2013 un guide présentant les itinéraires est édité.

Le Pays dispose d'un réseau de plus de 700km balisés depuis 2015.

En 2016 une première partie des parcours a été révisée afin de vérifier le balisage et améliorer les itinéraires.

Depuis 2017, avec le concours du CDTE18, de la FFE et des Amis des Chemins de Sologne, les treize itinéraires ont été intégrés à la base régionale SIG (données GPS).

Pour l'année 2018, la surveillance du balisage se poursuit, un travail d'amélioration est également réalisé. Le circuit « Alain Fournier » (112km) est divisé en 3 circuits plus petits. Le travail de repérage des nouveaux itinéraires se poursuit.

En 2020, l'ensemble des circuits a été révisé, des modifications de parcours ont été apportées. Le balisage a été révisé et complété.

Un outil de communication pour la promotion des itinéraires est en réflexion pour remplacer le guide de 2013 épuisé.

CRÉATION D'UN ÉVÈNEMENT ÉQUESTRE

Le Pays Sancerre-Sologne, acteur touristique du territoire, a mis en place dès les années 2000 un programme de mise en valeur des itinérances douces et en particulier autour de l'équestre. Après plusieurs étapes, à savoir la reconnaissance et l'identification des itinéraires, la mise en place de topofiches, médias de communication et le balisage, le Pays a souhaité franchir un nouveau cap par la création d'un évènement équestre.

Depuis 2014, une fois par an, une randonnée équestre est organisée afin de faire la promotion des itinéraires, avec la participation de ses partenaires du tourisme équestre, (CDTE 18 et les Amis des Chemins de Sologne).

En 2020, la randonnée annuelle n'a pas pu être organisée.

MARQUE SOLOGNE

Le Pays est associé à la mise en place de la marque touristique Sologne.

En 2020, des avancées significatives pour la Marque Sologne par la création d'un site internet, une campagne publicitaire, de la communication sur les réseaux sociaux, la création d'ambassadeurs du territoire. Actions financées par un projet de coopération entre les différents Groupes d'Actions Locaux membres de la marque.

CLIPS TOURISTIQUES

Le lancement du clip sur les métiers d'art a été reporté en 2021. L'accord de principe de diffusion des clips du Pays dans les cinémas du territoire a été obtenu.

En 2020, un nouveau clip sur le patrimoine gastronomique a été réalisé, il vient compléter la communication audiovisuelle initiée en 2017 grâce aux fonds LEADER.

La diffusion s'effectuera sur le site internet du Pays et réseaux sociaux, la version sera accessible depuis tous les terminaux (smartphone, tablette...). La sortie du clip est prévue au printemps 2021.

ENVIRONNEMENT

TRAME VERTE ET BLEUE DU PAYS SANCERRE SOLOGNE

Mars 2013 : Le bureau d'étude MTDA est retenu pour l'élaboration d'une cartographie trame verte et bleue du Pays Sancerre Sologne

Juillet 2014 : Validation en assemblée syndicale de la cartographie, des enjeux et de la tranche complémentaire concernant la définition du programme opérationnel d'actions

Février 2015 : Présentation aux élus du Syndicat de Pays du programme opérationnel d'actions

2016 : Plusieurs opérations ont été lancées :

- Réalisation d'un inventaire de la biodiversité communale (IBC) à Boulleret,
- Information sur les espèces envahissantes,
- Cartographie des marres en cours au niveau départemental,
- Réalisation de plans de gestion différenciée des espaces verts sur 17 communes du Pays.

2017 : Poursuite des opérations lancées :

- Réalisation d'un inventaire de la biodiversité communale (IBC) à Santranges,
- Réalisation d'un plan de gestion différenciée des espaces verts pour une commune supplémentaire,
- Acquisition de matériel adapté à la gestion alternative des espaces verts pour 9 communes.

2018 : Poursuite des actions engagées :

- Acquisition d'un récupérateur d'eau pour une commune.

2019 : De nouvelles actions ont été conduites :

- Lancement d'une réflexion autour d'un verger conservatoire sur la châtaigne à Santranges,
- Aménagements environnementaux (restauration de mare, création d'un sentier pédagogique ludique et interactif, installation d'un apiscopes) à Boulleret,
- Actions d'animation et de communication (création d'un programme de formation et d'animation autour du thème du jardin, création d'un livret sur la biodiversité locale) à Boulleret,
- Aménagements pédagogiques pour la découverte de deux espaces naturels remarquables : Iles de la Gargaude à Ménétréol sous Sancerre et la Tourbière des Landes à Ménétréol sur Sauldre par le Conservatoire d'Espaces Naturels,
- La Loire pour tous : création d'un réseau de parcours de découverte du patrimoine naturel et culturel ligérien adaptés à l'accueil des publics en situation de handicap sensoriel et mental aux îles de la Gargaude par l'association « braille et culture ».

2020 : une action engagée :

- Réalisation d'un inventaire de la biodiversité communale (IBC) à Aubigny sur Nère.

NATURA 2000

Site « Massifs forestiers et rivières du Pays Fort » et site « coteaux calcaires du Sancerrois »

Le Syndicat de Pays assure depuis juin 2010 la présidence des Comités de Pilotage et l'animation des DCOB de ces deux sites.

Février 2011 : Le Conservatoire d'Espaces Naturels de la région Centre est choisi pour assurer l'animation des deux sites.

Décembre 2014 : Comité de pilotage où le Syndicat de Pays est reconduit dans sa présidence des comités de pilotage et son animation des deux sites pour trois ans

Décembre 2015 : Le Conservatoire d'Espaces Naturels Centre Val de Loire est choisi pour assurer l'animation des deux sites.

Décembre 2018 : Comité de pilotage où le Syndicat de Pays est reconduit dans sa présidence des comités de pilotage et son animation des deux sites pour trois ans (Présidente : Sophie CHESTIER pour le site « coteaux calcaires du Sancerrois » et Président : Sylvestre MILLET pour le site « Massifs forestiers et rivières du Pays Fort »)

Avril 2019 : Le Conservatoire d'Espaces Naturels de la région Centre est choisi pour assurer l'animation des deux sites pour trois ans.

2019 : Actions conduites :

- Chartes/Contrats : démarchage des candidats,
- Participation au groupe thématique « écrevisses à pattes blanches »
- MAEC : accompagnement d'exploitants agricoles
- Organisation de chantiers bénévoles
- Actions de communication

2020 : Suite aux élections municipales de mars 2020, élection des présidents des deux sites : Pascale MARQ pour le site « coteaux calcaires du Sancerrois » et Vincent PARISSÉ pour le site « Massifs forestiers et rivières du Pays Fort »

Actions conduites :

- Préservation des écrevisses à pattes blanches
- Contrat Natura 2000
- Chantiers bénévoles : Pelouses calcicoles de Veaugues
- Préservation des pelouses du Sancerrois : projet de mise en pâturage
- Mesures Agro-environnemental et Climatique (PAEC) spéciales Natura 2000.

OPÉRATION « JACHERES ET ESPACES FLEURIS »

Opération menée par la Fédération Départementale des Chasseurs du Cher.

Une convention annuelle est conclue avec les différents partenaires : Fédération Départementale des Chasseurs, Conseil Départemental et les trois Pays et le PETR du Cher.

➔ Participation du Pays Sancerre Sologne aux réunions concernant les modalités de mise en œuvre de cette opération et contribution à la communication auprès de la population et à la diffusion des semences sur le territoire du Pays (accueil au siège du Syndicat, envois aux communes et aux particuliers).

2020 : La distribution aux particuliers initialement programmée n'a pas pu avoir lieu suite au premier confinement.

SERVICES A LA POPULATION

PLAN DE MOBILITÉ RURALE

Le Syndicat Mixte du Pays Sancerre Sologne a défini, en 2019, son plan de mobilité rurale à dix ans qui comprend 15 actions.

L'élaboration de ce plan de mobilité s'est basée sur un diagnostic initial dont les principaux constats sont les suivants :

- Un espace à dominante rural, à la frontière de deux régions et de quatre départements,
- 4 principales destinations pour les déplacements : Bourges, Cosne sur Loire, Sancerre-Saint Satur, Aubigny sur Nère,
- 7 actifs occupés sur 10 résidents et travaillent sur le territoire,
- Près de 9 actifs sur 10 utilisent leur voiture pour se rendre au travail
- Une hiérarchisation du réseau viaire orientée logiquement pour les échanges routiers vers l'extérieur,
- Une desserte hiérarchisée et organisée en rabattement vers les pôles externes,
- Une offre de transports collectifs globalement jugée négativement et largement méconnue,
- Une pratique des modes doux essentiellement tournée vers les loisirs,
- Des initiatives en matière de mobilités alternatives et solidaires à valoriser,
- La nécessité de coordonner les actions mobilité existantes et à venir,

et dont les enjeux sont les suivants :

- Développer les transports collectifs et l'intermodalité sur le territoire,
- Promouvoir les solutions collaboratives/alternatives,
- Favoriser les modes actifs,
- Accompagner les publics spécifiques,
- Communiquer et mettre en œuvre le PMR.

Le plan de mobilité comprend 15 actions réparties au sein de 5 axes d'intervention :

- Axe 1 : développer les transports collectifs et l'intermodalité sur le territoire
 1. Optimiser les services des lignes 100, 110 et 437 de manière à permettre les déplacements des actifs se rendant sur le territoire
 2. Créer des liaisons interurbaines transversales : Sancerre <> Aubigny-sur-Nère pour désenclaver le Pays Fort (pour les personnes en recherche d'emploi, les captifs, les touristes)
 3. Améliorer les PEM actuels et identifier/aménager un « point de rencontre des mobilité » dans chaque bassin de vie permettant d'interconnecter les offres de mobilité
 4. Expérimenter de nouvelles navettes communales
 5. Optimiser les 2 système de TAD, et répartir les dessertes sur la semaine en lien avec les usages (courses, maison de santé ...)
- Axe 2 : promouvoir les solutions collaboratives/alternatives
 6. Créer un réseau d'aires de covoiturage aux abords des axes structurants et des pôles d'intermodalité du territoire
 7. Développer un réseau d'autostop organisé qui couvre l'ensemble du territoire
- Axe 3 : favoriser les modes actifs
 8. Créer un maillage de liaisons cyclables à l'échelle de certains bassins de proximité pour relier les communes dans les zones au relief le moins contraint
- Axe 4 : accompagner les publics spécifiques

9. Développer des services à distance et itinérants pour limiter les besoins de déplacements
 10. Mettre en place des programmes d'écomobilité scolaire pour apprendre les bonnes pratiques et développer les pédibus et vélobus
 11. Développer les plans de mobilité (entreprise, administration) à l'échelle de zones (ZI, ZAC...)
 12. Accompagner la création d'un garage solidaire, avec location multimodale et une vocation sociale
- Axe 5 : communiquer et mettre en œuvre le PMR
 13. Créer un guide/plateforme de la mobilité sur le territoire, pour rassembler et faire connaître les offres de mobilité, les initiatives de mobilité solidaire ...
 14. Développer des événements autour de la mobilité durable (s'appuyer sur la semaine de la mobilité durable)
 15. Recruter un chargé de mission mobilité pour conduire la mise en œuvre du PMR

En septembre 2020, le chargé de mission mobilité a été recruté. Il a engagé plusieurs actions :

- Travaux préparatoires à la mise en place d'une centrale d'informations mobilité (définition du contenu, questionnaire auprès des collectivités, marché public),
- Définition d'un catalogue d'ateliers pédagogiques,
- Accompagnement des collectivités concernant leur projet mobilité,
- Assistance à la réflexion des communautés de communes sur la compétence mobilité.

OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT (OPAH)

Mars 2011 : Lancement de l'étude pré-opérationnelle à l'OPAH porté par le PACT 18 Services associé à l'UDAT-PACT du Loiret, à Energies Demain et à AAPL.

Novembre 2012 : recrutement de la chargée de mission OPAH.

Décembre 2012 : Signature de la convention OPAH avec l'État et lancement de l'OPAH pour 5 ans. Le dispositif vise à revaloriser le niveau de confort des logements, à lutter contre la précarité énergétique des logements, à assurer le maintien à domicile des populations âgées et souffrant d'un handicap et à sauvegarder et mettre en valeur le patrimoine bâti.

1^{er} août 2016 : Départ de la chargée de mission Adeline ARDEOIS remplacée par Emmanuelle HELIARD.

12 décembre 2017 : signature d'un avenant à la convention OPAH 2012-2017, pour une prolongation de l'opération jusqu'au 2 décembre 2018.

Mai 2018 : début de l'étude pré-opérationnelle portée par SOLIHA pour une nouvelle OPAH.

27 décembre 2018 : signature d'un nouvel avenant à la convention OPAH 2012-2017 pour une prorogation de 4 mois permettant ainsi de finaliser l'étude pré-opérationnelle.

1^{er} avril 2019 : Signature de la convention OPAH avril 2019 - mars 2024 avec l'État et 5 communes cosignataires (Aubigny-sur-Nère, Boulleret, Saint-Satur, Sancerre et Veaugues) dans le cadre du volet de lutte contre les biens vacants et dégradés en centre-bourg avec la création de « fiches accession » afin de valoriser les aides éligibles.

OPAH 2019-2024 - Résultats OPAH pour l'année 2020 :

Montant des travaux HT	1.088.743 €
Montant des travaux HT éligible par l'ANAH	934.041 €
Montant des subventions ANAH	423.297 €
Montant Prime Habiter Mieux (ANAH)	63.170 €
Montant des aides du Pays Sancerre Sologne	45.590 €

Sur les **54** dossiers validés par l'ANAH :

- 5 dossiers propriétaires occupants dans le programme Habiter Mieux Sérénité bonifié
- 26 dossiers propriétaires occupants dans le programme Habiter Mieux Sérénité
- 1 dossier propriétaire occupant dans le programme Agilité (ce programme a été remplacé par MaPrimeRénov depuis le 1^{er} janvier 2020)
- 7 dossiers propriétaires occupants dans le programme Habiter Serein
- 14 dossiers propriétaires occupants dans le programme Habiter Facile (programme géré en régie par SOLIHA pour le compte du Département du Cher).

Engagement partenarial, objectifs sur 5 ans :

		Nombre de logements	Aides ANAH	Aides du Pays Sancerre Sologne	Participation des communes	TOTAL
Amélioration thermique	Propriétaires Occupants	262	1.726.875 €	138.000 €	/	1.864.875 €
	Propriétaires Bailleurs	28			/	
		290	92,6 %	7,4 %		
Logements indignes	Propriétaires Occupants	8	160.000 €	40.000 €	/	200.000€
	Petite LHI Propriétaires Bailleurs	17	340.000 €	68.000 €	/	408.000 €
	Petite LHI Propriétaires Bailleurs	3	48.600€	12.000 €	/	60.600 €
Réhabilitation accédants PO		12	240.000 €	48.000 €	5k€/lgt	288.000 €
Création locatifs		20	324.000 €	/	Jusqu'à 5k€/lgt	324.000 €
		60	1.112.600 €	168.000 €		1.280.600 €
TOTAL		350	2.839.475 €	306.000 €		3.145.475 €

Montant moyen d'aide par logement : 8.987 €.

Contribution des communes pour l'OPAH 2019-2024 (travaux, animation et diagnostics techniques) : 2,19€/hab./5ans (pour 41.000 hab. en moyenne) = 51.090,71 € en 2020.

Bilan énergétique :

Depuis le début de l'OPAH 2019-2024, 65 dossiers Habiter Mieux ont été validés.

Une étude thermique a été réalisée :

⇒ Consommation des logements avant travaux : 24.540 KWhep/m²/an, soit une moyenne de 377 KWhep/m²/an par logement.

⇒ Consommation des logements après travaux : 12.538 KWhep/m²/an, soit une moyenne de 192 KWhep/m²/an par logement.

Ces chiffres permettent d'annoncer que les travaux engagés grâce à l'OPAH, entre avril 2019 et février 2021, ont permis un gain énergétique de 49 % par logement.

La communication du dispositif est réalisée auprès des communes (bulletins municipaux), des sites internet des communes, sur le site Internet du Pays, de la presse, des articles sur les réseaux sociaux, la création d'une affiche, l'intervention lors des manifestations locales et lors des balades thermographiques réalisées par l'Agence Locale du Climat et de l'Énergie du Cher (Alec 18).

Le partenariat est consolidé avec l'observatoire du logement indigne géré par la CAF du Cher, la Maison des solidarités, le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement du Cher et l'Agence Locale de l'Energie et du Climat du Cher.



2019-2024
Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
portée par le Syndicat Mixte du Pays Sancerre Sologne

Besoin d'aide pour financer vos travaux ?

AVEC L'OPAH, NOUS VOUS ACCOMPAGNONS.

//////

AIDES FINANCIÈRES,
APPLI ADMINISTRATIF
ET CONSEILS TECHNIQUES

OPAH
Opération
programmée
d'amélioration
de l'habitat
2019-2024

Contact : Syndicat Mixte du Pays Sancerre Sologne, Emmanuelle HELIARD
7, rue de la Gare - 18260 VAILLY-SUR-SAUDRE
02 48 73 99 01

Logos: Pays Sancerre Sologne, Centre-Val de Loire, Agence nationale de l'habitat, HABITAT PLUS SANCERRE SOLOGNE, Agence locale du climat et de l'énergie du Cher, Préfet du Cher.

Avant le lancement des travaux, merci de prendre contact avec la chargée de mission OPAH du Syndicat Mixte du Pays Sancerre Sologne :
opah@pays-sancerre-sologne.com

SANCERRE SOLOGNE
Emmanuelle HELIARD
CHARGÉE DE MISSION OPAH
7 rue de la Gare - 18260 Vailly sur Sauldre
Tél. : 02 48 73 99 01

Opération réservée aux propriétaires de logements situés sur les communes de :

Argent-sur-Sauldre	Gardefort	Sancerre
Assigny	Ivoy-le-Pré	Santranges
Aubigny-sur-Nère	Jalognes	Savigny-en-Sancerre
Bannay	Jars	Seno-Béaujeu
Barlieu	La Chapelle d'Angillon	Subigny
Belleville-sur-Loire	Le Noyer	Sury-en-Vaux
Blancafort	Léré	Sury-ès-Bois
Bouleret	Menétou-Râtel	Sury-Prés-Léré
Brinon-sur-Sauldre	Menétréol-sous-Sancerre	Thauvenay
Bué	Menétréol-sur-Sauldre	Thou
Clémont	Miry-ès-Bois	Vailly-sur-Sauldre
Concessault	Ozain	Vesugues
Couargues	Presly	Verdigny
Orszancy-en-Sancerre	Saint-Bouze	Villegenon
Dampierre-en-Crot	Ste-Gemme-en-Sancerrois	Vinon
Feux	Sainte-Montaine	

Partenaires à contacter :
Espace Info Énergie du Cher à Bourges, tel : 02 40 08 11 02, cher@infoenergie-centre.org
Agence Nationale de l'Habitat, tel : 02 34 34 02 97, www.anah.fr
Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement, tel : 02 48 50 75 18
www.caue18.archi.fr

Logos: Agence nationale de l'habitat, HABITAT PLUS SANCERRE SOLOGNE, Centre-Val de Loire, SANCERRE SOLOGNE, Agence locale du climat et de l'énergie du Cher.



HABITAT
PAYS SANCERRE SOLOGNE

BESOIN D'AIDE POUR FINANCER VOS TRAVAUX DANS VOTRE MAISON ?

L'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH), un véritable coup de pouce pour rénover votre logement

Subventions de 25% à 60% du montant HT des travaux
(sous réserve du respect des conditions d'éligibilité de l'ANAH)

SANCERRE SOLOGNE
Syndicat Mixte du Pays

AGENDA 21 LOCAL

Février 2011 : Mme MALIER, conseillère municipale d'Assigny, est élue présidente du Comité de Pilotage Agenda 21 local.

Juillet 2011 : le Bureau d'Etudes Nouveaux Territoires Consultants (NTC) a été retenu pour l'élaboration de l'Agenda 21 local.

11 octobre 2012 : Présentation de l'Agenda 21 par NTC au Comité Syndical

2018 : Etude pré opérationnelle pour une nouvelle OPAH, lancement de l'étude pour l'élaboration d'un plan local de mobilité, lancement de l'élaboration du SCoT

2019 : Conventionnement pour une nouvelle OPAH 2019-2024 avec une action pilotage en direction des logements vacants en centre bourg, définition du plan de mobilité rurale, poursuite de l'élaboration du SCoT

2020 : Mise en œuvre du plan de mobilité, poursuite de l'élaboration du SCoT (PADD, DOO).

COMPÉTENCE OPTIONNELLE

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCoT) DU PAYS SANCERRE SOLOGNE

Elaboration, suivi et révision

5 juillet 2016 : création de compétence optionnelle

21 juillet 2016 : arrêté préfectoral portant modification des statuts du Syndicat

6 décembre 2016 : validation du projet de périmètre

28 mars 2017 : validation de la prescription d'élaboration du SCoT

Octobre 2018 : Choix du bureau d'études EAU pour l'élaboration du SCoT

18 décembre 2018 : Réunion de lancement de l'élaboration du SCoT

27 février 2019 : atelier « Diagnostic et Enjeux 2040 »

20 juin 2019 : atelier « Scénario »

16 septembre 2019 : 1^{ère} réunion avec les Personnes Publiques Associées sur le diagnostic

3 octobre 2019 : atelier « Axes stratégiques du projet »

26 novembre 2019 : atelier « PADD »

3 mars 2020 : débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables en Comité Syndical

22 septembre 2020 : Réunion d'information sur l'avancement de la démarche SCoT, les grandes lignes du projet et la poursuite du processus d'élaboration suite aux élections municipales

8 octobre 2020 : séminaire d'ateliers consacré à la préparation du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)

17 novembre 2020 : présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) devant la CDPENAF

20 novembre 2020 : atelier DOO en COPIL (distanciel)

10 décembre 2020 : atelier DOO en COPIL (distanciel)

18 décembre 2020 : atelier DOO en COPIL (distanciel)